

Notice d'accompagnement des cartes de l'aléa érosion et ruissellement réalisées à partir du modèle MESALES

Les cartes d'aléa érosion et ruissellement transmises aux communes du bassin versant de l'Armançon ont pour objet de **porter à la connaissance des élus locaux** des éléments d'information sur le **risque d'inondation et de dégâts causés par le ruissellement**. Elles visent à fournir un **outil de prévention et d'aide à la gestion de crise**.

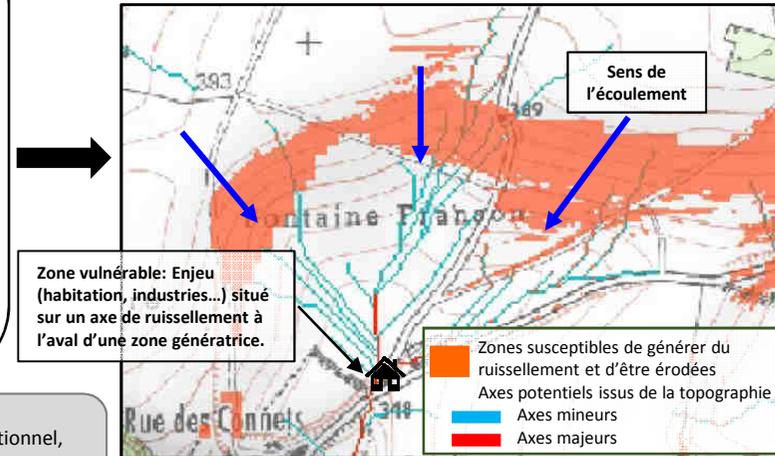
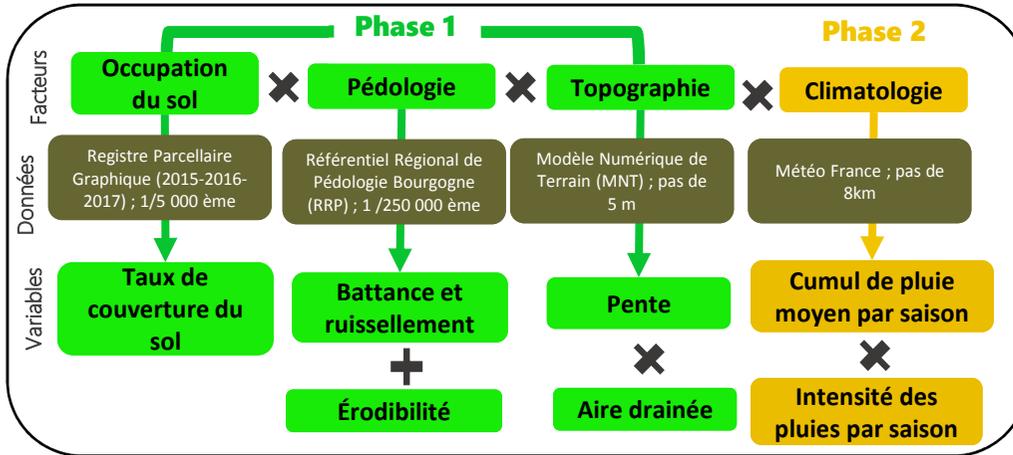
Ces cartes sont issues d'une modélisation réalisée en régie au SMBVA sur le bassin versant de l'Armançon à l'aide de la méthodologie MESALES*. Elles comportent actuellement l'ensemble des axes de ruissellement du bassin versant et les zones génératrices de ruissellement hormis sur la partie auboise.

Résultats du modèle

- **Carte d'aléa « production d'érosion / ruissellement »** par saison
 - Risque le plus élevé en automne
 - Précision limitée par l'échelle de la donnée pédologique (régionale)
 - Usage : appréciation globale du risque
- **Axes de ruissellement**
 - Bonne précision (donnée topographie à l'échelle fine)
 - Usage : urbanisme, gestion de crise

Principe de construction du modèle

* Modèle d'Évaluation Spatiale de l'Aléa Érosion des Sols



Hypothèses du modèle

- Données de couverture du sol sur 3 années
- Lissage de l'aléa ; besoin de mise à jour
- Pas de données sur système cultural
- Infrastructures non prises en compte

- Données pluviométriques :
- Événements fréquents → Pour un événement exceptionnel, tous les axes d'écoulement peuvent être mobilisés.
 - Données historiques → Effets du dérèglement climatique non considérés.
- Pas de prise en compte de l'humidité du sol
→ Sous-estimation de l'aléa en saison hivernale

- Toute parcelle cultivée est susceptible de générer des ruissellements.
- Routes et chemins sont générateurs et vecteurs de ruissellement.

Abonnement aux services APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) et Vigicrues flash

Article R. 111-2 du code de l'urbanisme:
« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »

Utilisation des cartes sur le territoire communal

Identifier les enjeux situés sur des axes de ruissellement (habitations, industries...)

Gestion de crise

Prévention

Suivre et localiser les précipitations intenses (alertes orageuses, radar de précipitation...)

Intégrer le risque érosion / ruissellement dans l'aménagement du territoire (urbanisme)
interdiction de construire, autorisation avec prescriptions ...

Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce pour réduire l'aléa → Demander l'appui du SMBVA

Mettre en œuvre les actions du Plan Communal de Sauvegarde